

MAIRIE DE ROSAY-SUR-LIEURE

34, Rue Principale
27790 ROSAY SUR LIEURE

PROCES VERBAL - REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 11 avril 2024**

Date convocation : 29 mars 2024

Membres en exercice : 14

Membres présents : 9

Pouvoir : 1

Exprimés : 10

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures et trente minutes, en application des articles L.2121.10 et L.2122.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal BÉHAREL, Maire.

Etaient présents :

M^{me} CHAPELLE Vanessa *1^{ère} adjointe*, M. MACHURET Alain *2^{ème} adjoint*, M^{me} ANQUETIL Patricia *Conseillère municipale*, M^{me} BLONDÉ Monique *Conseillère municipale*, M. GILLES Nicolas *Conseiller municipal*, M^{me} LANGLOIS Josiane *Conseillère municipale*, M. LENABOUR Rudy *Conseiller municipal*, M^{me} PARMENTIER Valérie *Conseillère municipale*.

Etaient excusés :

M. ALVES-CERDEIRA Grégory *Conseiller municipal*, M. ANQUETIL William *Conseiller municipal*, M. CAUCHOIS Olivier *Conseiller municipal*, M^{me} MACHURET Marie-Lyne *Conseillère municipale*, M^{me} NOBLET Irina *Conseillère municipale*.

Pouvoir :

De M. Olivier CAUCHOIS à M. Pascal BEHAREL

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la réunion du 26 mars 2024.
2. Pour le C.C.A.S. :
 - Approbation du compte de gestion 2023
 - Vote du compte administratif 2023
3. Pour la commune :
 - Approbation du compte de gestion 2023
 - Vote du compte administratif 2023
 - Affectation du résultat 2023
 - Vote du budget primitif 2024
4. Questions diverses.

En application de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Madame Vanessa CHAPELLE est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du 26 mars 2024.

⇒ Après discussion, les membres du Conseil municipal approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

C.C.A.S.

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal a décidé, sur proposition de la Trésorerie, de dissoudre le C.C.A.S. en date du 31 décembre 2023.

Le C.C.A.S. ayant fonctionné en 2023, il convient de délibérer sur l'approbation du compte de gestion du receveur et du compte administratif.

2. Délibération pour l'approbation du compte de gestion du C.C.A.S. (délibération 2024/011)

Monsieur le Maire présente les chiffres du compte de gestion du receveur pour l'année 2023 pour le C.C.A.S., qui sont rigoureusement identiques à ceux du Compte Administratif.

⇒ *Après discussion, délibération et vote à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le compte de gestion 2023.*

3. Délibération pour l'approbation du compte administratif 2023 du C.C.A.S. (délibération 2024/012)

Le Compte Administratif peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 3 899.90 €
 - Recettes : 5 430 €
 - Résultat antérieur reporté : 2 008.06 €
 - Résultat de l'année 2023 : 1 530.10 €
- ⇒ **Excédent de fonctionnement cumulé : 3 538.16 €**

Section d'investissement :

⇒ Néant

Monsieur Pascal BEHAREL, Maire et Président du C.C.A.S., quitte la séance.

⇒ *Après discussion, délibération et vote à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le compte administratif 2023.*

4. Délibération pour l'approbation du compte de gestion de la commune pour l'année 2023 (délibération 2024/013)

Monsieur le Maire présente les chiffres du compte de gestion du receveur pour l'année 2023 pour la commune, qui sont rigoureusement identiques à ceux du Compte Administratif.

⇒ *Après discussion, délibération et vote à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le compte de gestion 2023.*

5. Délibération pour le vote du Compte Administratif 2023 de la commune (délibération 2024/014)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le Compte Administratif de l'année 2023.

Le Compte Administratif peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 348 882.98 €
- Recettes : 540 528.84 € dont 215 511.80 € d'excédent antérieur reporté
- Résultat d'exécution : - 23 865.94 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 61 507,57 €
- Recettes : 159 415.76 € dont 119 232.49 € d'excédent antérieur reporté
- Résultat d'exécution : - 21 324.30 €

Avant de procéder au vote, Monsieur le Maire, Pascal BEHAREL, quitte la séance qui est désormais présidée par Madame Vanessa CHAPELLE, 1^{ère} adjointe.

⇒ **Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Compte Administratif de l'année 2023.**

6. Délibération pour l'affectation du résultat 2023 de la commune
(délibération 2024/015)

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'année 2023, décident à l'unanimité de procéder à l'affectation du résultat de l'année 2023 comme suit :

Investissement

- Déficit d'investissement 2023 : 21 324.30 €
- Excédent d'investissement 2022 : 119 232.49 €
- Excédent d'investissement cumulé : 97 908.19 €

Fonctionnement

- Déficit de fonctionnement 2023 : 23 865.94 €
- Excédent de fonctionnement 2022 : 215 511.80 €
- Excédent de fonctionnement cumulé : 191 645.86 €

Reste à réaliser en investissement :

- Dépenses d'investissement : Néant
- Recettes d'investissement : Néant

Proposition d'affectation du résultat 2023 au B.P. 2024 :

- ⇒ 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 191 645.86 €
- ⇒ 001 - Excédent d'investissement reporté : 97 908.19 €

⇒ **Après discussion, délibération et vote à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'affecter le résultat comme suit :**

- ⇒ 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 191 645.86 €
- ⇒ 001 - Excédent d'investissement reporté : 97 908.19 €

Le C.C.A.S. ayant été dissous au 31 décembre 2023, l'excédent de fonctionnement (3 538.16 €) sera ajouté à l'excédent de la commune.

7. Délibération pour le vote du budget primitif 2024 *(Délibération 2024/016)*

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif de l'année 2024 pour la commune.

Le montant global du budget de la commune s'élève à 629 381.21 € réparti comme suit :

- 479 181.02 € en section de fonctionnement
- 150 200.19 € en section d'investissement

⇒ **Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent et votent le budget primitif 2024 présenté par Monsieur le Maire.**

8. Questions diverses.

Vidéoprotection

Monsieur le Maire explique qu'un rendez-vous avec le référent sûreté de la gendarmerie a eu lieu le 3 avril dernier. Un projet a été défini et servira pour établir des devis et étudier sa faisabilité technique (*électricité et fibre*).

Bail avec Source Andelle pour le bâtiment « Ecole des filles »

Actuellement, l'association Source Andelle paye un loyer à la commune pour l'occupation de l'ancienne maison des écoles.

Dans le cadre de leur projet « Bulle d'éveil », Source Andelle souhaite que des travaux soient entrepris dans « l'école des filles ». L'association peut bénéficier de subventions si elle réalise les travaux en son nom mais la commune doit au préalable établir un bail avec elle.

Une proposition de bail a été rédigée par un notaire et des estimations ont été réalisées par des agences immobilières pour connaître la valeur locative de l'école des filles (*entre 350 € et 400€*).

Source Andelle souhaite un bail de 35 ans avec 10 ans de gratuité du loyer.

Les membres du Conseil Municipal sont favorables à la rédaction d'un bail de 35 ans avec un loyer de 400€ mensuel dès la signature du bail et avec un engagement de l'association pour la prise en charge des travaux de gros œuvre pour la durée du bail.

Columbarium

Le columbarium de la commune n'a plus que 2 cases de libres.

Le projet de la société Cimtéea pour la création de 6 cases va être réactualisé.

Nous tous

L'association Nous Tous, qui a reçu préalablement l'accord du Conseil Municipal pour utiliser la salle des fêtes, va proposer à partir du 15 mai, toutes les deux semaines, des activités à destination de tous les habitants de la Communauté de Communes Lyons-Andelle, le mercredi de 9 h 30 à 12 h.



Des flyers et des affiches sont en cours de réalisation pour être diffusés à l'échelle de la C.D.C. Lyons Andelle.

« Une dégustation citoyenne » pour présenter l'activité de l'association sera organisée le 30 avril de 18 h à 20 h à la salle des fêtes.

Prochain Conseil Municipal : Mardi 28 mai à 18 heures 30 en Mairie

La séance est levée à 20 heures 15.

Le Maire,
Pascal BÉHAREL



La secrétaire,
Vanessa CHAPELLE

